

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Le VINGT-QUATRE mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, Lucie GRZYBOWSKI, Karine NOUNTANE, Anabela CRINON, Maïté LOUIS

Messieurs Hugo PIERRU, Mickaël GALGANI

Était absent excusé : Monsieur Michaël SUBLARD donne pouvoir à Madame Anabela CRINON

Secrétaire de séance : Madame Lucie GRZYBOWSKI

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 27 avril 2023
- Délibérations pour le terrain multisport avec demande de subventions
- Questions diverses

Après lecture du dernier compte-rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 27 avril 2023.

I - TERRAIN MULTISPORT

Madame Karine NOUNTANE et Monsieur Hugo PIERRU présente leur projet pour la création d'un terrain multisport pour la commune.

3 entreprises ont été sollicités, à savoir :

1 - Entreprise AGORESPACE pour un montant de 76.443,00 € HT soit 91.731,60 € TTC (fourniture et pose du terrain multisport)

2 - Entreprise TRANSALP pour un montant de 38.736,30 € HT soit 46.483,56 € TTC (fourniture du terrain multisport)

Entreprise partenaire pour la pose du terrain « RECREACTION » pour un montant de 19.492,50 € HT soit 23 391,00 €

soit un montant total (fourniture et pose du terrain multisport) de 58.228,80 € HT, soit 69.874,56€ TTC

3 - Entreprise MEFRAN qui a été écartée car elle ne répondait pas aux cahiers des charges

Un devis a été demandé à l'entreprise « PROGREEN » pour le terrassement d'une plateforme de 42mX20m soit 840 m² pour accueillir la structure du terrain multisport pour un montant total de 57.072,00 € HT soit 68.486,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la société TRANSLAP ce qui porte le coût total de l'opération (plateforme, fourniture du terrain et pose) à 115.300,80 € HT soit 138.360,96€ TTC.

Vote :

Pour : 7 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

II – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TERRAIN MULTISPORT

Madame le Maire explique à son conseil que la commune doit faire une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) et autres subventions sont demandées à hauteur de 80 % pour le financement de la création d'un terrain multisport sur la commune.

Madame le Maire donne les chiffres de la création d'un terrain multisport (plateforme, fourniture du terrain et pose) à 115.300,80 € HT soit 138.360,96 € TTC.

Le financement de ce projet se détaille comme suit :

- Subventions à hauteur de 80 % du HT soit 92.240,64 €
- 23.060,16 € correspondant à la TVA
- 23.060,16 € correspondant au reste à charge de la commune

Le conseil municipal approuve le projet d'investissement ci-dessus exposé et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 7 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Fonds vert :

Madame Maïté LOUIS demande où en est la subvention Fonds Vert ?

Un accord a été reçu pour la demande du Fonds vert d'une hauteur de 60 % pour la rénovation des bâtiments anciens et pour la chaudière. Un complément de subvention par la Région est attendu.

Pour le bâtiment de la nouvelle cantine : il sera fait avec un contrat rural.

QUESTIONS DU PUBLIC

Travaux d'enfouissement :

Madame le Maire informe son conseil que les travaux d'enfouissement ont pris du retard suite à un désaccord avec la Société XPFibre. La Société SOBECA est revenue sur la commune pour les branchements.

Aménagement des routes :

Un habitant signale de grosses vitesses dans les rues du village et des hameaux.

Des dos d'âne seront installés aux abords de l'école.

Madame le Maire informe que le Département impose une largeur de 4 mètres pour le passage des engins agricoles ce qui limite les possibilités d'aménagement routier pour réduire la vitesse.

Madame le Maire indique qu'il n'y aura aucun emplacement de stationnement devant les habitations pour les mêmes raisons que ci-dessus. Elle rappelle également que le stationnement est interdit à cheval ou sur les trottoirs.

Entretien des trottoirs :

Chaque habitant est responsable du trottoir qui longe son habitation. Un flyer va être distribué à ce sujet. Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

Parcours Plein Air :

Le parcours Plein Air est toujours d'actualité mais nous n'avons pas encore de date pour ce projet.

Sortie de tracteurs :

Un habitant déclare qu'il y a peu de nettoyage des routes par les agriculteurs au moment des labours. Madame le Maire déclare que des agriculteurs sont intervenus pour nettoyer les routes.

Fête des voisins :

La commune précise qu'il s'agit d'une fête organisée par les voisins eux-mêmes. La mairie apporte uniquement une assistance.

Comité des Fêtes :

Pas de volontaires.

Rappel que les fonds donnés aux associations du village sont des fonds publics et que les comptes annuels doivent être présentés au conseil avec les justificatifs.

Plateforme Multisport :

Est-il possible d'avoir un parcours CrossFit ? (Echelles – Parcours etc.....) ?

Le conseil se renseigne sur les coûts et les subventions possibles.

La séance est levée à 20 heures 15.

